



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA

Séance du vendredi 9 juin 2023

<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10</p> <p>Présents : 8</p> <p>Votants : 10</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vendredi neuf juin, à dix-huit heures trente-huit minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p>
<p>Date de convocation du conseil municipal :</p> <p>1<sup>er</sup> juin 2023</p>	<p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, BERTHAIL Éric FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, MEYNET Francine.</p>
<p>Date de mise en ligne de la délibération :</p>	<p><u>Excusé-es</u> :</p> <p>KOCIOL Guillaume, excusé donne pouvoir à BONIN Robert, MAILLARD Valérie, excusée donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : DELIANCE Jean-Luc</p>
<p><u>Objet</u> : Election des délégués titulaires pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1 000 hab.)</p>	

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 9 juin 2023 à 19 heures 00,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. BELZUZ, BERTHAIL, DUEZ, FOURNIER. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

BONIN Robert

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10

## DELIBERATION N° 2023-026

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. BONIN 9 voix
- M. BELZUZ 1 voix

M. BONIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Robert BONIN

*Le Secrétaire*

